

BRASLES INFOS

COMMUNE DE BRASLES - 8 JANVIER 2026 - n°127



LE FLASH

L'ÉDITO

Madame, Monsieur,
Chers concitoyens,

Je vous adresse, au nom de toute l'équipe municipale, pour vous et ceux qui vous sont chers, tous mes meilleurs vœux de bonne santé et de bonheur pour cette année 2026.

Cette année débute avec des conditions climatiques très hivernales qui révèlent toute la beauté des paysages que nous avons la chance d'avoir sur notre commune.

Cet épisode de froid intense doit nous amener à la plus grande vigilance dans l'utilisation des appareils de chauffage afin de limiter les risques d'exposition au monoxyde de carbone. Vous retrouverez des éléments de prévention dans ce flash.

Il est aussi utile de rappeler que les services techniques de la commune et les élus assurent, dans la mesure du possible le déneigement d'un maximum des axes de circulation en cas d'épisode de neige ou de verglas annoncé. Il appartient en complément, à chaque locataire ou propriétaire, de bien veiller au dégagement de la neige sur les trottoirs longeant les habitations. Il en va de la sécurité de tous.

Merci pour votre engagement sur ce sujet.

Bien à vous,

Julie CONTOZ
Maire de Brasles

Monoxyde de carbone : un danger invisible mais mortel

PRÉVENTION Intoxications au monoxyde de carbone



INFORMEZ-VOUS
sur solidarites-sante.gouv.fr
APPELEZ LES SECOURS
en cas de suspicion en
composant le 15, le 18 ou le 112
(114 : personnes malentendantes)



En cette période de froid intense, pensez à bien utiliser et à bien entretenir vos appareils de chauffage. Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone peut être mortel. **Chaque année, les intoxications sont souvent liées à un chauffage mal entretenu ou à une mauvaise aération des logements.**

Voici les bons réflexes à adopter dès maintenant :

- Faites vérifier vos installations de chauffage et de ventilation de manière régulière et dès lors que vous constatez un fonctionnement anormal.
- Respectez les consignes d'utilisation de vos appareils à combustion et ne les faites pas fonctionner en continu.
- Aérez votre logement 5 à 10 minutes tous les jours, même en hiver.
- Installez un détecteur de monoxyde de carbone dans les pièces équipées d'un appareil à combustion.
- N'utilisez jamais un groupe électrogène dans un espace clos.
- N'utilisez pas un chauffage d'appoint de manière continue au-delà de 2 heures.
- N'utilisez pas une plaque de cuisson pour chauffer la pièce.
- N'obstruez pas les entrées d'air de votre habitation.

En cas de maux de tête, nausées ou vertiges, évacuez immédiatement votre logement et appelez les secours en composant le 18 ou le 112.

Les ateliers 2026 de l'USESA

Le nouveau programme des ateliers de l'USESA pour la protection de la ressource en eau, gratuits et ouverts à tous, vient de paraître. Au cours du premier trimestre, trois ateliers vous sont proposés :

- **Mieux gérer l'eau : son jardin / potager en permaculture. Principes et mise en place chez soi** - samedi 7 février 2026 de 9h à 12h
- **Plan des cultures. Association de plantes, « guildes » et rotation des cultures** - samedi 7 mars 2026 de 9h à 12h
- **Prendre soin du sol pour réduire les arrosages. Comprendre le fonctionnement du sol pour créer un sol vivant** - samedi 28 mars 2026 de 9h à 12h

Pour vous inscrire à ces ateliers qui se dérouleront au 4 bis avenue Gustave Eiffel à Château-Thierry, vous pouvez contacter l'USESA par mail à contact.eau@usesa.fr ou par téléphone au 03.23.71.02.80.

Retour en images sur...



ÉLECTIONS MUNICIPALES



Pour rappel, vous avez jusqu'au **vendredi 6 février 2026** pour vous inscrire, en vous rendant en mairie, sur les listes électorales pour pouvoir voter lors des prochaines élections municipales des dimanches 15 et 22 mars 2026.

Vous pouvez également réaliser cette inscription en ligne sur www.servicepublic.fr jusqu'au mercredi 4 février 2026.

Fin d'année festive pour les seniors ! Les colis de fin d'année ont permis d'apporter aux Braslois de plus de 70 ans quelques douceurs culinaires. Le repas de fin d'année, qui s'est déroulé au restaurant « La Symphonie des Saisons » de l'hôtel Best Western le samedi 13 décembre a ravi les convives !

Passez votre BAFA avec l'Agglo !



Un dispositif d'aide au BAFA est mis en place par la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry, en partenariat avec le PETR-UCCSA. Il s'agit d'un dispositif permettant la prise en charge totale du coût de formation du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs, à destination des jeunes du territoire de l'agglomération. Pour y prétendre, voici les conditions :

- être domicilié sur le territoire de la Communauté d'Agglomération
- avoir 16 ans au 1^{er} jour du 1^{er} stage
- compléter l'ensemble de la formation c'est-à-dire les 3 stages (théorique, pratique et approfondissement)
- réaliser son stage pratique dans l'un des ALSH de la Communauté d'agglomération
- s'engager à régulièrement composer les équipes d'animation des ALSH de la Communauté d'agglomération pendant les périodes d'activité.

Les stages de formation se déroulent au sein des bâtiments de l'UCCSA, en internat, à la Ferme du Ru du Chailly à Fossoy.

- un stage de formation théorique est organisé durant les vacances scolaires de printemps ;
- un stage pratique d'une durée de 14 jours minimum (dans l'un des ALSH de la Communauté d'agglomération) est à réaliser durant les vacances estivales ;
- un stage de perfectionnement est organisé durant les vacances scolaires d'automne.

Pour candidater, vous devez envoyer un CV et une lettre de motivation par mail à celine.joly@carct.fr entre le 1^{er} et le 31/01/2026 (18 dossiers seront retenus).

Pass Sport : prolongation des délais !

Bonne nouvelle pour les jeunes sportifs en ce début d'année. Les délais pour valider le Pass'Sport viennent d'être étendus.

Les bénéficiaires ont jusqu'au 15 janvier 2026 pour présenter leur Pass'Sport à leur club. De leur côté, les clubs ont jusqu'au 31 janvier 2026 pour saisir les codes sur le Compte Asso.



Ne tardez donc pas pour profiter des 70€ de réduction immédiate sur l'inscription sportive de votre enfant.

Bourse du Département pour les frais de cantine des collégiens



Depuis la rentrée scolaire 2024, les demandes de bourse départementale pour les frais de cantine des collégiens se font uniquement en ligne via la plateforme numérique AIDEN.

En consultant le *Guide de l'utilisateur* mis à votre disposition en ligne par le Département de l'Aisne, vous avez la possibilité, en quelques clics, de faire, pour chaque enfant de la fratrie, une première demande ou de renouveler votre demande pour la nouvelle année scolaire et d'accéder en direct au suivi de votre dossier : demandes de pièces complémentaires, notification d'accord ou de rejet...

Vous avez jusqu'au 31 janvier 2026 pour effectuer votre demande pour l'année scolaire 2025/2026 sur www.aisne.fr.



Les calendriers 2026 pour la collecte de déchets ont été distribués aux habitants courant décembre. Si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez le retrouver sur le site www.carct.fr, rubrique déchets.

1 187 : c'est le nombre de personnes, en date du 5 janvier 2026, ayant mis les actualités publiées par Brasles en favori sur Panneau Pocket, soit une hausse de près de 20% du nombre d'abonnés en un an !



Les prochains rendez-vous à Brasles

Retrouvez toutes les informations détaillées sur ces différents événements sur www.brasles.fr, rubrique Actualités.

JANVIER

Vendredi 16

Spectacle
« Jesse »
Espace Culturel
Raymond Commun
20h30

FÉVRIER

Vendredi 6

Ciné-Concert
NAWFEL 4 TET
Espace Culturel
Raymond Commun
20h30

Samedi 7

Assemblée générale
1Fo100nuages
Mairie
Salle Condorcet
10h

Samedi 7

Assemblée générale
Brasles Demain
Mairie
Salle Condorcet
17h30

PANNEAU POCKET

Toute l'actualité de la commune de Brasles, en temps réel sur votre smartphone ou votre tablette. Application gratuite à télécharger.

Mairie de Brasles

Nous vous accueillons : **Le lundi / le mercredi / le vendredi** de 08h30 à 12h00 - **Un samedi sur deux (semaine impaire)** : de 10h00 à 12h00
Téléphone : 03.23.69.03.06 / E-mail : contact@brasles.fr - Site internet : www.brasles.fr